

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 30 octobre 2015**CP2015\_10\_32  
id. 2109

*L'an deux mille quinze le trente octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**CRÉDITS D'ACTION ÉCONOMIQUE**

N° PROGOS	DEMANDEURS	OPERATIONS
ECO 01564 MIEX	Fédération Départementale des Associations commerciales de Tarn-et-Garonne	Organisation des trophées du commerce de proximité
ECO 01587 MIEX	Chambre des métiers et l'artisanat de Tarn-et-Garonne	Salons printemps et automne 2015 des véhicules d'occasion
ECO 01634 MIEX	Association L'Atelier	22ème édition du marché des potiers de Caylus
ECO 01607 MIEX	Association des Artisans Commerçants des Deux Rives	13ème édition de l'exposition 2 Rives

N° PROGOS	DEMANDEURS	OPERATIONS
ECO 01641 MIEX	Association des magistrats consulaires du tribunal de commerce de Montauban	Congrès régional des juges consulaires de la 1ere région
ECO 01611 MIEX	CCI Montauban et Tarn-et-Garonne	2ème édition du salon des savoir-faire de proximité
ECO 01612 MIEX	CCI Montauban et Tarn-et-Garonne	Salon SIANE 2015

Afin de favoriser les actions collectives mises en oeuvre, promouvoir les savoir-faire locaux et soutenir les actions économiques communes engagées sur le territoire, le Conseil Départemental a mis en place un dispositif d'aides simple et sélectif à l'attention des acteurs économiques.

L'objectif de cette politique d'aide est de :

- soutenir l'organisation et la promotion des filières de production et de transformation qui se créent ou se développent dans le département,
- faciliter et promouvoir la création d'entreprises ainsi que leur transmission,
- répondre à des besoins spécifiques émis par les entreprises appartenant à un secteur d'activité identique.

Les bénéficiaires sont les partenaires du Conseil Départemental (Chambres Consulaires, Associations, Collectivités Locales, Groupements Professionnels...) qui mettent en oeuvre des actions dans les domaines mentionnés ci-dessus.

L'aide du département prend la forme de subvention attribuée au cas par cas, en fonction de l'intérêt stratégique et économique de l'opération pour le territoire départemental, mais aussi de la contribution de chaque partenaire participant à l'opération.

En application de ces dispositions, le comité technique « Avenir Entreprise » réuni le **17 septembre 2015** a été sollicité pour donner ses recommandations sur les dossiers suivants :

\*\*\*\*\*

# I – FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS COMMERCIALES DE TARN-ET- GARONNE (ECO 01564 MIEX) - Organisation des trophées du commerce de proximité -

## a) Le projet

Créée en 1979, la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne (FDAC82) fédère 15 associations d'artisans commerçants du département. Elle a pour mission de promouvoir et stimuler le commerce de proximité indépendant en organisant des opérations commerciales et promotionnelles diverses.

Afin de mettre en lumière le commerce de proximité l'association envisage, pour 2015, d'attribuer «les trophées du commerce de proximité » aux commerçants qui se seront illustrés par leurs performances dans les catégories préalablement définies :

- utilisation des TIC/INTERNET,
- démarche commerciale innovante,
- dynamisation du point de vente,
- coup de cœur.

Il s'agit avant tout pour la fédération et ses partenaires, en particulier la CCI, d'illustrer par l'exemple des pratiques porteuses de développement d'activité pour les commerçants.

Ces récompenses seront remises lors d'une soirée festive. Cette manifestation sera organisée à Beaumont de Lomagne courant novembre 2015.

## b) Coût de l'opération

Le coût prévisionnel de cette manifestation s'élève à **34 500 €** et se décompose comme suit :

<b>OBJET DE LA DEPENSE</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Location salle équipée	4 000 €
Invitations	1 500 €
Prestataires extérieurs	5 000 €
Dotations trophées	1 500 €
Film (présentation lauréats)	10 000 €
Repas (200 x 40 €)	8 000 €
Frais administratif	500 €
Temps agents CCI	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 500 €</b>

### **c) Le Plan de Financement**

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

<b>TYPE DE RECETTES</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Participants (150 x 50 €)	7 500 €
Participation partenaires privés	10 000 €
Conseil Départemental Tarn et Garonne (sollicité)	6 000 €
Partenaires CCI	6 000 €
FDAC	1 000 €
CCI (prise en charge temps agents)	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 500 €</b>

### **d) Avis du Comité «Avenir Entreprise »**

Après examen de la demande, **le comité technique « Avenir Entreprise »**, dans sa séance du **17 septembre 2015**, considérant:

- que cette opération vise à soutenir les commerçants et artisans locaux et à promouvoir les services de proximité implantés sur le territoire départemental.

propose d'accorder à la **Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne**, une subvention d'un montant de **6 000 €** pour l'organisation des «Trophées du commerce de proximité ».

## **II –CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE TARN-ET-GARONNE (ECO 01587 MIEX)**

### **- Organisation des salons printemps et automne 2015 des véhicules d'occasion -**

•

#### **a) Le projet**

Depuis plusieurs années, le Groupement des Artisans de l'Automobile de Tarn-et-Garonne organise les salons du véhicules d'occasion afin de rassembler les professionnels de l'automobile autour de manifestations d'envergure pour promouvoir leurs produits, leurs services mais également leurs savoir-faire auprès du grand public.

Cette opération se déroule, comme les années précédentes en deux temps, Cours Foucault à Montauban :

- un salon au printemps,
- un salon à l'automne.

Sur cet espace une vingtaine d'exposants présentent plus de 400 véhicules. Ces rendez-vous remportent un succès grandissant auprès de la clientèle, grâce à une importante campagne de communication menée auprès des principaux médias du Tarn-et-Garonne.

Durant ces journées les professionnels de l'automobile exposent leurs produits mais également présentent l'ensemble de leurs services et savoir-faire auprès du grand public.

#### **b) coût de l'opération**

Le coût prévisionnel de cette manifestation s'élève à **23 300 €** et se décompose comme suit :

<b>OBJET DE LA DEPENSE</b>	<b>SALON PRINTEMPS</b>	<b>SALON AUTOMNE</b>	<b>TOTAL</b>
Communication	7 400 €	7 400 €	14 800 €
Droit accès Cours Foucault	450 €	450 €	900 €
Frais gardiennage	2 000 €	2 000 €	4 000 €
Location chapiteau	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Fête et réception	800 €	800 €	1 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 650 €</b>	<b>11 650 €</b>	<b>23 300 €</b>

### **c) le plan de financement**

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

<b>TYPE DE RECETTES</b>	<b>MONTANT T.T.C.</b>
Participation Exposants	8 000 €
Conseil Départemental Tarn et Garonne (sollicité)	5 000 €
Grand Montauban Communauté d'agglomération (sollicité)	1 000 €
Autofinancement FNAA 82	9 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 300 €</b>

### **d) Avis du Comité «Avenir Entreprise »**

Après examen de la demande, **le comité technique « Avenir Entreprise »**, dans sa séance du **17 septembre 2015**, considérant:

- que le Conseil Départemental est traditionnellement partenaire de cette manifestation destinée à soutenir une filière professionnelle.

propose d'accorder à la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne**, une subvention d'un montant de **5 000 €** pour l'organisation des «salons des véhicules d'occasions 2015 »

### **III – ASSOCIATION L'ATELIER (ECO 01634)**

#### **- Organisation de la 22ème édition du marché des potiers à CAYLUS -**

##### **a) Le projet**

Chaque année, au 15 août, se déroule dans les rues de Caylus le marché des Potiers. Cette manifestation renommée était organisée, jusqu'en 2014, par le Groupement des Artisans et Commerçants Caylusiens (GA2C) qui a été dissout au printemps 2015. C'est donc une nouvelle association dénommée L'ATELIER, créée le 20 mai 2015, qui a pris en charge la réalisation de cette manifestation.

En cette période estivale, le marché des potiers permet d'offrir une animation dans le village et de promouvoir les métiers de l'artisanat.

La 22ème édition s'est tenue à Caylus le 15 août dernier et a regroupé 35 potiers céramistes. Un atelier d'initiation à la poterie pour les enfants et une démonstration d'un tourneur céramiste ont été mis en place pour cette édition 2015. Une exposition avec un jeu concours a également été organisé et a permis à une personne ayant participé de gagner une pièce de céramique.

##### **b) coût de l'opération**

Le coût prévisionnel de cette manifestation s'élève à **11 580 €** et se décompose comme suit :

<b>OBJET DE LA DEPENSE</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Plan média impression et affichage 4 x 3,	5 560 €
CFM spot publicitaire	607 €
Sud Radio	1 214 €
Radio Totem	945 €
Impression Flyer	700 €
Impression Affiche	1 200 €
3 bâches publicitaires affichage	394 €
Assurance	520 €
Secrétariat	200 €
Repas Potiers	240 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 580 €</b>

### **c) le plan de financement**

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

<b>TYPE DE RECETTES</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Subvention Mairie de Caylus	4 500 €
Conseil Départemental Tarn et Garonne (sollicité)	3 825 €
Cotisations Potiers	2 100 €
Repas potiers	180 €
Crédit Agricole	300 €
Divers cotisations et participation frais	675 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 580 €</b>

### **d) Avis du Comité «Avenir Entreprise »**

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise », dans sa séance du **17 septembre 2015**, considérant:

- que le Conseil Départemental est traditionnellement partenaire de cette

manifestation qui bénéficie aujourd'hui d'une certaine notoriété et assure, en cette saison estivale, une animation dans le village de Caylus.

propose d'accorder à **l'Association l'Atelier** une subvention d'un montant de **3 825 €** pour l'organisation du «marché des potiers 2015 à Caylus »

#### **IV – ASSOCIATION ARTISANS COMMERCANTS DES 2 RIVES (ECO 01607 MIEX)**

##### **- Organisation de la 13ème édition de l'Exposition des 2 Rives -**

###### **a) Le projet**

Dans la continuité de sa mission « d'animation du commerce et de l'artisanat » l'Association organise, tous les 2 ans, l' EXPO 2 RIVES qui est devenue la manifestation économique la plus importante du territoire pour promouvoir et dynamiser des entreprises locales. Cette manifestation constitue une grande vitrine des offres de services et savoir-faire présents sur le territoire afin d'inciter les habitants à privilégier la consommation de proximité.

La 13ème édition s'est tenue à Valence d'Agen du 24 au 26 avril 2015 avec pour fil conducteur le thème « le pays basque ». Une centaine d'exposants (artisans, commerçants, prestataires de services, métiers de l'automobile, arts gourmands et associations) étaient présents afin de valoriser leurs entreprises, rencontrer des clients et promouvoir leurs activités. Des animations diverses ont été organisées tout au long de cette manifestation.

###### **b) coût de l'opération**

Le coût prévisionnel de cette manifestation s'élève à **74 500 €** et se décompose comme suit :

<b>OBJET DE LA DEPENSE</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Parution publicitaire, presse, ...	17 000 €
Affiches grand format	2 000 €
Radio	2 000 €
Graphisme et création supports de communication	500 €
Animation sonorisation	3 000 €
Manèges et attractions foraines	5 000 €
Animation musicale	3 000 €
Jeux et dotation	10 500 €
Chapiteaux et aménagement	23 600 €
Sécurité gardiennage	3 950 €
Administratif et affranchissement	1 300 €
Divers (assurance, secouristes, décoration, ...)	2 650 €
<b>TOTAL</b>	<b>74 500 €</b>

### **c) le plan de financement**

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

<b>TYPE DE RECETTES</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Location stands	28 000 €
Subvention Cté de Communes des Deux Rives	30 000 €
Commune de Valence d'Agen	8 000 €
Conseil Régional Midi Pyrénées	4 000 €
Conseil Départemental Tarn et Garonne (sollicité)	3 000 €
Partenaires Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>74 500 €</b>

#### **d) Avis du Comité «Avenir Entreprise »**

Après examen de la demande, **le comité technique « Avenir Entreprise »**, dans sa séance du **17 septembre 2015**, considérant:

- que le Conseil Départemental est traditionnellement partenaire de cette manifestation dont le retentissement est important pour l'ensemble de l'Ouest du département et bien au-delà de la zone d'influence de la Communauté de Communes des Deux Rives,

- qu'elle permet de soutenir les commerçants et artisans locaux et de promouvoir les services de proximité implantés sur le territoire,

propose d'accorder à **l'Association Artisans commerçants des 2 Rives** une subvention d'un montant de **3 000 €** pour l'organisation de la « 13ème édition de l'Exposition des 2 Rives »

#### **V – ASSOCIATION DES MAGISTRATS CONSULAIRES DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTAUBAN (ECO 01641 MIEX)**

**- Organisation du Congrès Régional des juges consulaires de la 1ère région -**

##### **a) Le projet**

Le tribunal de Commerce de Montauban a été retenu pour organiser le congrès régional des juges consulaires de la 1ère région. Cette manifestation entre dans le cadre des missions de l'association qui sont de développer les relations entre ses membres, de promouvoir l'institution consulaire et d'organiser toutes manifestations qui concourent à la réalisation de ses objectifs.

Le 11 septembre 2015, s'est tenu à l'Abbaye des Capucins à Montauban le congrès des magistrats consulaires. Il regroupait les magistrats des tribunaux de commerce des Cours d'Appel de Toulouse, Agen et Pau.

Au cours de cette réunion les magistrats ont fait le point sur :

- les activités de prévention et de sauvegarde en direction des entreprises de la grande région,
- le projet de réforme de la justice commerciale au XXIème siècle (projet de loi Macron)

Les débats étaient animés par

- Maître Marc SENACHAL, mandataire judiciaire à Paris et ancien Président du Conseil National des Administrateurs et Mandataires Judiciaires,

- et Monsieur Yves LELIÈVRE, Président de la Conférence Générale des Juges Consulaires.

### **b) Coût de l'opération**

Le coût prévisionnel de cette manifestation s'élève à **6 000 €** et se décompose comme suit :

<b>OBJET DE LA DEPENSE</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Abbaye des Capucins	4 350 €
Imprimerie Invitations	420 €
Fournitures badges et papiers	80 €
Affranchissement	440 €
Déplacement M. SENECHAL	500 €
divers	210 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 €</b>

### **c) Plan de financement**

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

<b>TYPE DE RECETTES</b>	<b>MONTANT TTC</b>
40 repas payants	1 600 €
Conseil Départemental Tarn et Garonne (sollicité)	4 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 €</b>

### **d) Avis du Comité «Avenir Entreprise »**

Lors de l'examen de cette demande, **le comité technique « Avenir Entreprise »**, dans sa séance du **17 septembre 2015**, a émis des réserves sur l'intérêt économique de cette manifestation pour le monde de l'entreprise et le territoire départemental.

Suite à une demande d'informations complémentaires et considérant :

- le caractère régional et exceptionnel de cette manifestation,

- que l'objectif principal du congrès était, dans le contexte économique actuel, l'amélioration de la formation des juges consulaires dans l'accompagnement des entreprises en difficultés,

Je vous propose d'accorder à l'**Association des Magistrats Consulaires du Tribunal de Commerce de Montauban** une subvention d'un montant de **4 400 €** pour l'organisation du « Congrès Régional des juges consulaires de la 1ère région »

## **VI – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN ET DE TARN-ET-GARONNE (ECO 01611 MIEX)**

### **- Organisation de la 2ème édition du salon des Savoir-Faire de proximité -**

#### **a) Le projet**

Au regard du succès remporté par la 1ère édition du Salon des Savoir-Faire de proximité, organisée en 2013 et à la demande des industriels locaux, la CCI a décidé de réitérer cette action en 2015. Cette manifestation, unique au niveau départemental, constitue une véritable vitrine des savoir-faire locaux et offre aussi une opportunité aux entreprises locales de se rencontrer, d'échanger et de nouer des relations professionnelles.

Le salon des savoir-faire de proximité s'est tenu les 10 et 11 juin dernier à Eurhythmie à Montauban.

Pour l'édition 2015, 82 exposants étaient présents et 700 visiteurs ont été enregistrés. A l'occasion de ce salon les trophées de l'innovation ont été décernés à la société SECOM COPSONIC dans la catégorie Innovation Produits et à la société SKYBIRDVIEW (hébergée dans la pépinière départementale Novalia 82) dans la catégorie Innovation Services.

Lors de cette manifestation le Conseil Départemental et l'ADE 82 ont choisi de promouvoir les entreprises de NOVALIA 82 sur un stand mutualisé. En effet ce salon offre une opportunité de mettre en avant ces nouvelles activités et compétences implantées sur le Département mais également de leur faciliter les rencontres avec les professionnels locaux qui peuvent, demain, devenir des partenaires. Un moyen de créer un réseau qui, lors de la sortie de la pépinière, sera un argument supplémentaire pour les inciter à s'implanter définitivement sur le territoire.

## **b) Coût de l'opération**

Le coût prévisionnel de cette manifestation s'élève à 109 500 € et se décompose comme suit :

<b>OBJET DE LA DEPENSE</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
Aménagement des stands	7 650 €
Location de la salle	3 900 €
Aménagement salle et espace de conférence	3 665 €
Assurance	605 €
Nettoyage	1 000 €
Gardiennage sécurité incendie	2 930 €
Communication et supports	28 858 €
Frais d'envois	5 250 €
Fournitures salon	827 €
Restauration	10 000 €
Personnel extérieur	4 685 €
Temps agent	40 000 €
Frais de déplacement	130 €
<b>TOTAL</b>	<b>109 500 €</b>

## **c) plan de financement**

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

<b>TYPE DE RECETTES</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
Facturation exposants	36 500 €
Partenaires privés	13 000 €
Conseil Départemental Tarn et Garonne (sollicité)	10 000 €
Grand Montauban Communauté d'agglomération (sollicité)	10 000 €
Taxe pour frais de chambre	40 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>109 500 €</b>

## **d) Avis du Comité «Avenir Entreprise »**

Après examen de la demande, **le comité technique « Avenir Entreprise »**, dans sa séance du **17 septembre 2015**, considérant:

- l'intérêt économique de cette manifestation pour le territoire départemental et ses entreprises

propose d'accorder à **la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban** une subvention d'un montant de **10 000 €** pour l'organisation de la 2ème édition du salon des savoir-faire de proximité.

## **VII – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN ET DE TARN-ET-GARONNE (ECO 01612 MIEX)**

### **- Participation à l'édition 2015 du SIANE à Toulouse -**

#### **a) Le projet**

Depuis 11 ans, la CCI Montauban Tarn et Garonne, le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban s'unissent pour permettre à des entreprises du territoire de participer, sur un stand collectif et sous une bannière commune « Votre sous-traitance industrielle en Tarn-et-Garonne », à ce salon régional qui a acquis une forte réputation .

Cette manifestation est un lieu de rencontre unique pour les acteurs industriels du Grand Sud Ouest. Lors de l'édition 2014, 700 exposants étaient présents et 7 600 visiteurs originaires principalement du Grand Sud Ouest ont été accueillis en 3 jours.

La 11ème édition du salon SIANE 2015 se déroule du 20 au 22 octobre au Parc des Expositions à TOULOUSE .

8 entreprises tarn-et-garonnaises participent à cette manifestation sur le stand collectif départemental. Il s'agit de : AFFUT 82, AGILEO AUTOMATION, CELSO, CRISTIN ELECTRO EROSION, GILBERT POLYTECH, GOUBIER, RABES, SIBI.

Comme chaque année, l'aménagement, la coordination et l'animation de l'espace collectif sont assurés par la CCI. Les différents éléments de communication sont soumis pour validation à l'ensemble des partenaires.

## **b) Coût de l'opération**

Le coût prévisionnel de cette manifestation s'élève à **30 235 €** et se décompose comme suit :

<b>OBJET DE LA DEPENSE</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
Locations stands	23 455 €
Communication	800 €
Frais d'accueil	1 300 €
Frais CCI (12 jours à 390 €/j)	4 680 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 235 €</b>

## **c) Plan de financement**

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

<b>TYPE DE RECETTES</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
Participation entreprises	17 555 €
Conseil Départemental Tarn et Garonne (sollicité)	4 000 €
Grand Montauban Communauté d'agglomération (sollicité)	4 000 €
Participation CCI	4 680 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 235 €</b>

## **d) Avis du Comité «Avenir Entreprise »**

Après examen de la demande, le **comité technique « Avenir Entreprise »**, dans sa séance du **17 septembre 2015**, considérant:

- l'intérêt économique de cette manifestation pour le territoire départemental et ses entreprises

propose d'accorder à la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban** une subvention d'un montant de **4 000 €** pour la participation au salon SIANE 2015 à Toulouse

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours sur l'article 657415, sous fonction 91.

Autorisation d'engagement 2015	50 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	2 000 €
Engagements à la commission permanente de ce jour	32 325 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	34 225 €
Disponible	15 675,00 €

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité technique « Avenir Entreprise » réuni le 17 septembre 2015,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de 32 225 € :
  - 6 000 € à la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne pour l'organisation des Trophées du Commerce de proximité 2015,
  - 5 000 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation des salons printemps et automne des véhicules d'occasion 2015,
  - 3 825 € à l'Association L'Atelier pour l'organisation de la 22ème édition du marché des potiers 2015 à Caylus ,
  - 3 000 € à l'Association Artisans Commerçants des 2 Rives pour l'organisation de la 13ème édition de l'Exposition des 2 Rives,
  - 500 € à l'Association des Magistrats Consulaires du tribunal de Commerce de Montauban pour l'organisation du Congrès Régional des juges consulaires de la 1ère Région,

- 10 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne pour l'organisation de la 2ème édition du Salon des savoir-faire de proximité 2015,
  - 4 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne pour la participation au salon SIANE 2015 à Toulouse.
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657415, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC